

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

## Séance du 23 septembre 2009

### **OBJET**

#### **de la Délibération**

\*\*\*\*\*

### **ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE – CONVENTIONS DE PASSAGE EN DOMAINE PRIVE**

#### **Date de convocation du Conseil Municipal**

17 septembre 2009

**Date d'affichage** : 17 septembre 2009

**Nombre de Conseillers en exercice** : 33

**Président de la Séance** : Monsieur LE ROCH, Maire

**Secrétaire de Séance** : Mademoiselle ORINEL

#### **Etaient présents**

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme GOUTTEQUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, M. LE COUVIOUR, Mme DORE-LUCAS, M. MARCHAND, Mme JEHANNO, M. PARMENTIER  
Adjoints au Maire.

M. JARNO, Mmes GREZE, OLIVIERO, LE PAVEC, MM. LE BOTLAN, LE BELLER, GIRALDON, Mmes PESSEL, PEDRONO, RAMEL-FLAGEUL, DONATO-LEHUEDE, M. BONHOURE, Mlle ORINEL, M. DERRIEN, Mmes LE STRAT, ROUILLARD, MM. MOUHAOU, PERESSE, Conseillers Municipaux.

#### **Absents ayant donné pouvoir**

M. BAUCHER à M. GIRALDON  
M. BURBAN à M. PARMENTIER  
M. LE BARON à Mme RAMEL-FLAGEUL  
Mme LE DOARE à M. LE ROCH  
Mme GUEGUAN à M. PERESSE

# **ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE – CONVENTIONS DE PASSAGE EN DOMAINE PRIVE**

## **Rapport de Alain LE MAPIHAN**

Conformément aux dispositions de l'article L 361-1 du code de l'environnement, le département a compétence pour établir un Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PIDPR). Dans le cadre de cette mission, il officialise auprès des communes les tracés des itinéraires de grande et de petite randonnée qui lui sont proposés par les collectivités territoriales, les comités de randonnée, les associations ou les pays touristiques.

Des itinéraires de promenade et de randonnée sont également initiés à l'échelle communautaire.

La mise en place de ces itinéraires nécessite la signature de conventions de passage en terrain privé.

### **Nous vous proposons :**

- D'autoriser le Maire ou son représentant, dans le cadre de la mise en place, sur le territoire communautaire, d'itinéraires de promenade et de randonnée, à signer les conventions de passage en domaine privé conclues entre, d'une part, les particuliers, et d'autre part, le département, l'intercommunalité et/ou la commune.

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE  
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

**Fait à Pontivy, le 24 septembre 2009**

**LE MAIRE  
Jean-Pierre LE ROCH**